



COMPTE-RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 28 JANVIER 2019

L'an deux Mil Dix-neuf, le lundi 28 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Auguste LOUAPRE, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le lundi 21 janvier 2019, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTS A. LOUAPRE, S. BRIEND, O. ATHANASE, V. SAULNIER, S. LERUSSARD, JP DESGUERETS (A partir de la question n°12), I. FIXOT, JR HOUSSIN, I. LETERTRE, Y. DE MONTZEY, H. DOLLÉ, A. LEPRINCE, C. LEOST, E. FOULON (A partir de la question n°3), E. BELLEC, O. BERTHELOT, F. CHASSÉ (Questions n°1 à n°7 et n°9 à n°17), J. DESTREMONT, D. MOREL, Ph MOREAU, B. COGEZ, T. DE LA RIVIERE, A. KERAUDREN, I. ANDRO, J. CLAVERIE, A. KERMARREC, C. ALMIN, I. POPIN.

ABSENTS JP DESGUERETS (questions n°1 à 11/Pouvoir V. SAULNIER), F. LHOTELLIER (Pouvoir O. ATHANASE), E. FOULON (questions n° 1 et 2), F. CHASSÉ (question n°8), S. TANQUEREL (Pouvoir S. BRIEND), C. DECHAR (I. ANDRO), C. SPIESER (Pouvoir I. POPIN).

Monsieur Thomas DE LA RIVIERE, désigné au scrutin secret, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

INFORMATION des DELEGATIONS DONNEES au MAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- 19-01-1. SOLLICITE** A l'unanimité l'octroi d'une aide financière pour le projet relatif à la construction d'un nouveau bâtiment des services techniques et **SOLLICITE** l'autorisation de démarrage des travaux avant l'octroi définitif de cette aide.
- 19-01-2. SOLLICITE** A l'unanimité l'octroi d'une aide financière pour le projet relatif à la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et **SOLLICITE** l'autorisation de démarrage des travaux avant l'octroi définitif de cette aide.
- 19-01-3. APPROUVE** A l'unanimité et 7 abstentions les montants des subventions pour l'année 2019.
- 19-01-4. APPROUVE** A l'unanimité le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement, de mise à disposition de locaux et de mise à disposition de mobilier et matériel avec la Crèche associative le Jardin des Lutins pour l'année 2019.
- 19-01-5. AUTORISE** A l'unanimité Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention d'aide financière fonds publics et territoires avec la CAF 35.

- 19-01-6. APPROUVE** A l'unanimité la convention d'occupation précaire avec la SARL CBA représentée par M et Mme AMICE pour le restaurant de la Gare et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à la signer.
- 19-01-7. AUTORISE** A l'unanimité Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat pour la balade thermique avec l'ALEC dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de Rennes Métropole.
- 19-01-8. AUTORISE** A l'unanimité le retrait de la Commune de Bruz du groupement de commandes de fournitures d'électricité coordonné par le SDE35 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
AUTORISE le retrait de la Commune de Bruz du groupement de commandes de fourniture d'énergie (gaz) coordonné par le SDE 22 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
AUTORISE l'adhésion de la Commune de Bruz au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE 35 ;
ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement et **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la Ville de Bruz.
- 19-01-9. APPROUVE** A l'unanimité les créations, les suppressions de postes et la modification du tableau des effectifs en conséquence.
- 19-01-10. AUTORISE** A l'unanimité Monsieur Le Maire à mandater le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.
- 19-01-11. APPROUVE** A l'unanimité l'organisation des astreintes à compter du 1^{er} janvier 2019.
- 19-01-12. PREND ACTE** De la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.
- 19-01-13. ACCEPTE** A l'unanimité les conditions d'acquisition du bien sis 6 rue de la Noë via Rennes Métropole et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires.
- 19-01-14. ACCEPTE** A l'unanimité les conditions d'acquisition du bien sis 38 chemin des Rosiers et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires.
- 19-01-15. ACCEPTE** A l'unanimité le principe de la cession de la parcelle AW 40 située au n°38 chemin des Rosiers à la société ACANTHE ou tout autre société qui pourrait s'y substituer, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déterminer les différentes conditions suspensives appropriées et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente ainsi déterminé et, le cas échéant, les différents documents nécessaires à la réitération de la vente.

19-01-16. ACCEPTE

A l'unanimité le principe de l'acquisition de 3500m² environ à la société ACANTHE, ou tout autre société qui pourrait s'y substituer, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déterminer les différentes conditions suspensives appropriées et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente ainsi déterminé et, le cas échéant, les différents documents nécessaires à la réitération de la vente.

19-01-17. ACCEPTE

A l'unanimité les conditions du contrat de prêt à usage du 14 rue de la Noë à M et Mme ROUSSELET et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait à Bruz, le Mardi 29 janvier 2019

Le Maire

A. LOUAPRE